

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE**  
**ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR de Pharmacie D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**  
**SCRUTIN DU 10 février 2026**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
- Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille
- Vu** les statuts de l'UFR de Pharmacie approuvés par le conseil d'administration de l'Université le 27 juin 2017
- Vu** l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de l'UFR de Pharmacie en date du 7 janvier 2026 ;

**Arrête**

**Article 1 :** Dans le cadre de l'élection des représentants des usager/ personnels au conseil de l'UFR de Pharmacie, qui aura lieu le 10 février 2026 de 9h00 à 17h00, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

**Bureau de vote n°1 (usagers)**

Faculté de Pharmacie  
27 boulevard Jean Moulin 13005 Marseille

Salle du scrutin : salle des thèses  
Président de bureau de vote : Aurélie Leroyer  
Assesseur 1 : Mélanie Véliér  
Assesseur 2 : Edwige Tellier

**Bureau de vote n°2 (personnels)**

Faculté de Pharmacie  
27 boulevard Jean Moulin 13005 Marseille

Salle du scrutin: salle TD3  
Président de bureau de vote : Magali Casanova  
Assesseur 1 : Mathieu Cerino  
Assesseur 2 : Gilles Breuzard

**Article 2 : Publication de l'arrêté**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

**Article 3 : Exécution**

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27 janvier 2026

**Pour Le Président Eric BERTON  
et par délégation,  
le Directeur de l'UFR de Pharmacie**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP BORG', written over the right side of the circular stamp.

**Jean Paul BORG**